Déclaration de la CGT Éduc'action au CTM du 12 juillet 2016

Cette fin d'année scolaire sera marquée par le passage en force du gouvernement sur la loi Travail. Le Premier ministre, n'ayant plus de majorité, vient de court-circuiter pour la seconde fois la démocratie parlementaire en utilisant l'article 49-3 de la Constitution.

Après avoir instrumentalisé politiquement le maintien de l'ordre en faisant des amalgames entre casseurs et militant-es syndicaux-ales puis en essayant d'interdire une manifestation, le gouvernement a mis en place une organisation sécuritaire démesurée empêchant des milliers de personnes d'entrer dans les cortèges de la manifestation parisienne.

Le Premier ministre espère que la trêve estivale mettra fin à la contestation. Mais, quelle que soit la suite de ce mouvement exemplaire, le mouvement social provoqué par le rejet de la loi Travail ainsi que la défiance d'une majorité de la population vis-à-vis de ce gouvernement vont longtemps peser sur le climat social et politique du pays.

L'intersyndicale va poursuivre les mobilisations à la rentrée et mènera des actions pendant les congés scolaires. D'ores et déjà, des initiatives ont été décidées pour empêcher la mise en place de la loi. La CGT a prévu avec l'intersyndicale une journée de mobilisation le 15 septembre.

Dans le même temps, la CGT appelle à multiplier les luttes sectorielles. Dans ce cadre, la CGT Éduc'action a décidé de se joindre à l'appel du SNES et appelle les personnels à faire grève contre la mise en place de la réforme du collège le jeudi 8 septembre.

De nombreux contentieux doivent pousser les personnels à se mobiliser. En matière salariale, le protocole sur les parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) des fonctionnaires, rejeté majoritairement par les organisations syndicales, est problématique.
Sur la méthode, le Premier ministre a décidé unilatéralement d'appliquer l'accord minoritaire dans toute la Fonction publique.
Sur le fond, si le projet qui nous est soumis est une réponse timorée aux attentes salariales des personnels enseignants, les avancées proposées sont très loin de couvrir la perte de pouvoir d'achat de 14 % subie par les personnels depuis 2000.

Si nous actons positivement l'inclusion d'une partie des primes dans le salaire et une plus grande déconnexion entre l'évaluation et la rémunération, dans le premier grade, par rapport à la situation actuelle, cela doit aussi être apprécié au regard des points très négatifs pour les personnels.
Rappelons que la CGT Éduc'action revendique une déconnexion totale entre l'évaluation et la rémunération.

Les incertitudes sur les critères d'accès à la hors classe et l'annonce de la mise en place d'une classe exceptionnelle, qui en réalité est un grade à accès fonctionnel (GRAF), vont accentuer les inégalités entre collègues ainsi que les inégalités salariales femme/homme. Rien ne pourra garantir que la mise en place de critères fonctionnels, qui sont pour nous déjà inacceptables en l'état, ne puisse évoluer de façon encore plus inégalitaire au gré des changements de gouvernement.

Nous n'avons pour l'instant pas les détails des modalités d'évaluation des enseignant-es lors des rendez-vous carrière prévus. Rappelons que nos collègues s'étaient fortement mobilisés en 2012 contre le projet qui avait été présenté par le gouvernement de l'époque, ils le feront certainement avec la même force contre un projet qui reprendrait les mêmes principes.
Nous serons très vigilant-es sur le rôle que les Commissions Administratives Paritaires auront pour garantir la transparence des choix de gestions opérés.

Pour terminer cette intervention, nous avons plusieurs demandes :

1. dans l'académie de Marseille, la prime bi-annuelle dont bénéficient les Assistantes Sociales a été supprimée et intégrée dans le RIFSEEP, contrairement à ce qui avait été annoncé lors des groupes de travail de ce corps. Nous souhaitons savoir si cette disposition a été étendue à toutes les académies.
2. Le calendrier de reprise des discussions sur la MLDS.
3. La situation de certain-es stagiaires lauréat-es des concours 2016 est préoccupante. Nous souhaitons la remise en place d'un groupe de travail associant les organisations syndicales.
4. Nous avons eu une réunion du comité de suivi du dispositif Sauvadet lors de laquelle nous avons constaté, comme les années précédentes, que tous les postes mis aux concours n'étaient pas pourvus alors que le nombre d'inscrit-es était supérieur au nombre de postes mis au concours.
   Cette situation est inadmissible dans le cadre d'un plan de résorption de la précarité.
   Nous demandons au ministère de prendre toutes les dispositions pour que l'ensemble des postes mis aux concours dans le cadre du dispositif Sauvadet puisse être pourvu.